



A Paris, le 8 janvier 2024

Monsieur Antoine PARRA
CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE
L'ILLIBERIS
3 IMPASSE DE CHARLEMAGNE
66700 ARGELES-SUR-MER

Monsieur le Président,

Depuis sa création en 1999, l'ANEV réunit les élus de la vigne et du vin de tous les vignobles, dépassant tout clivage politique et géographique, pour représenter l'ensemble des territoires viticoles français.

NATHALIE DELATTRE

DIDIER PARIS

VINCENT LÉGLANTIER

*SÉNATRICE DE LA
GIRONDE*

*DÉPUTÉ DE LA
CÔTE-D'OR*

*CONSEILLER
MUNICIPAL DE
SÉZANNE*

*COPRÉSIDENTS ET
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ÉLUS
DE LA VIGNE ET DU VIN*

Regroupant plus de 300 adhérents, dont des maires de communes viticoles et des parlementaires issus de circonscriptions viticoles, des départements, des régions et des intercommunalités, elle constitue un forum unique pour favoriser la concertation et promouvoir le dynamisme de la viticulture.

Vecteur idéal pour défendre les intérêts des territoires viticoles, elle nous permet de faire bloc dans les combats que nous partageons avec le secteur. Ces dernières années, l'ANEV a été force de proposition pour soutenir la viticulture, avec des initiatives comme le Plan de sauvetage présenté à la suite de la pandémie. En 2023, elle a notamment participé à la mobilisation contre le projet d'augmentation de la taxation du vin, finalement abandonné par le gouvernement, ou pour le maintien des spécificités de la viticulture lors de la réforme des indications géographiques au niveau européen.

Ces actions sont possibles grâce à vous, élus des territoires viticoles, qui aidez l'ANEV à se développer et représenter au mieux les intérêts généraux de la vigne et du vin, à un moment où les défis sont nombreux à relever pour nos vignerons et nos vignobles : climatiques, environnementaux, économiques, sociétaux...

Au-delà, en plus d'offrir une information régulière sur les enjeux de la filière vitivinicole, l'ANEV se mobilise sur le terrain pour vous rendre service, en vous proposant des solutions concrètes aux problématiques spécifiques aux territoires viticoles. Enfin, notre Chargé de mission est disponible toute l'année pour répondre à vos questions sur l'administration des territoires viticoles.

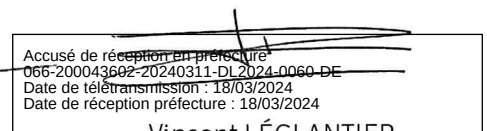
En cette période de crise pour la viticulture, il est plus que jamais primordial de faire valoir la place du vin dans le paysage culturel, économique, politique et territorial français. Sachant compter sur votre soutien à la représentation des intérêts des territoires viticoles, voici donc l'appel à cotisation 2024 pour la réadhésion à ANEV. Pour la première fois depuis 1999, le barème des cotisations des plus grandes collectivités a évolué en 2022 afin d'établir une progressivité entre les communes et EPCI allant de 20 000 à plus de 400 000 habitants (voir le détail de la grille tarifaire sur le bulletin d'adhésion ci-joint) :

BARÈME DES COTISATIONS 2024 soit la somme de **1200 €**

Restant à votre écoute et à votre disposition, nous vous saurions gré, Madame le Maire, d'accepter nos respectueuses salutations.

Nathalie DELATTRE

Didier PARIS



Vincent LÉGLANTIER

Le 8 janvier 2024

FACTURE

240108-079

Objet :

Adhésion de CC DES ALBERES, DE LA COTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS
à l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin.

Année 2024.

Adhésion forfaitaire : **1200 €**

Mille deux cents euros.

En votre règlement :

Nous pouvons vous transmettre la facture via Chorus sur demande à contact@elusduvin.org
En cas d'erreur, un correctif de cette facture est disponible sur demande à la même adresse.

Siège social : 13 bis avenue de la Motte-Picquet – 75007 Paris

Numéro SIRET : 428 920 128 00025

Numéro RNA : W262006850

IBAN : FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820

www.elusduvin.org

Bulletin d'adhésion à l'ANEV

Vous souhaitez adhérer au titre de :

Commune ☐ EPCI ☐ Département ☐ Région ☐
 Parlementaire ☐ Conseiller régional/départemental/municipal, à titre individuel ☐

NOM :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Superficie viticole :

Bassin viticole/vignoble :

Population :

Tel :

Email :

Renseignements personnels du Représentant :

NOM :

Prénom :

Mandat :

Ville :

Profession :

Tel :

Email :

Grille tarifaire			
Parlementaires, Conseiller régional/départemental/municipal		50 €	☐
Commune et EPCI	Moins de 500 habitants	50 €	☐
	De 500 à 1000 habitants	80 €	☐
	De 1000 à 5000 habitants	160 €	☐
	De 5000 à 20 000 habitants	320 €	☐
	De 20 000 à 50 000 habitants	800 €	☐
	De 50 000 à 250 000 habitants	1200 €	☐
	De 250 000 à 400 000 habitants	1600 €	☐
	Plus de 400 000 habitants	2000 €	☐
Département		2400 €	☐
Région		3200 €	☐

Pour adhérer à l'ANEV :

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion par email, ou par courrier adressé à l'adresse suivante, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV :

Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin – 13 bis avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris

Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		BIC	BNPAFRPPAVI

N° SIRET ANEV : 428 920 128 00025

(Facture via chorus sur demande à l'adresse contact@elusduvin.org)

L'ANEV dispose d'un traitement informatisé des données dont le fondement est le consentement et/ou l'intérêt légitime et/ou l'exécution d'obligations contractuelles. Pour plus d'information sur le cadre juridique, l'utilisation des données et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la page www.elusduvin.org/politique-de-confidentialite-et-cookies/



LES COPRÉSIDENTS



NATHALIE DELATTRE
SÉNATRICE DE LA GIRONDE
VICE-PRÉSIDENTE DU SÉNAT



DIDIER PARIS
DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA VIGNE ET DU VIN EST NÉE LE 15 JUIN 1999.

Michel Grégoire, alors député de la 3ème circonscription de la Drôme et technicien agricole, ainsi qu'une vingtaine de parlementaires de circonscriptions viticoles, déploraient l'absence d'un réseau d'élus pour représenter les territoires de la vigne et du vin.

S'inspirant d'autres associations d'élus au service des territoires, comme l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) ou l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), ces élus ont alors décidé de fonder l'ANEV :

L'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin.

Aujourd'hui, l'ANEV constitue le réseau des élus du vin, dépassant tous clivages politiques et géographiques.

L'ANEV regroupe **plusieurs centaines d'adhérents**, dont une grande majorité de communes et d'intercommunalités viticoles, ainsi qu'une centaine de parlementaires nationaux et européens, des régions et des départements.

LES OBJECTIFS DE L'ANEV

- Exprimer et représenter les intérêts généraux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics
- Favoriser la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus du vin
- Promouvoir le dynamisme de la viticulture et de ses terroirs
- Informer les collectivités des politiques mises en œuvre par l'Union Européenne, l'Etat et les Collectivités Publiques

En 2024

Territoires viticoles

- Accompagnement et information des collectivités locales (notes, services, newsletter...)
- Soutien à l'attractivité des territoires viticoles à travers le développement de l'oenotourisme
- Organisation d'un colloque sur le thème "Viticulture et Urbanisme" à destination des adhérents de l'ANEV

Viticulture

- Renforcement et accompagnement du dialogue citoyens-collectivités locales-viticulteurs, notamment sur les questions environnementales
- Mobilisation sur les problématiques du secteur : lutte contre l'hygiénisme, administration des territoires (ZAN, DSPPR, urbanisme), Loi d'orientation agricole, place du vin dans la société

Axes de développement

- Déplacements dans les territoires afin de resserrer les liens avec le terrain et se rapprocher des adhérents
- Rapprochement et fluidification des échanges avec les autres structures concernées par la viticulture, mais aussi avec les structures focalisées sur l'administration des territoires
- Renforcement de la présence de l'ANEV lors d'événements en rapport avec la vigne et le vin (Wine Paris, VITeff, autres salons...) pour gagner en visibilité et en identification

L'ANEV, UN LIEU DE STRATÉGIE ET DE RÉFLEXION POUR SOUTENIR LA CULTURE DE LA VIGNE ET DU VIN

UN RÉSEAU D'ÉLUS AFFUTÉ : LE PROJET DE PLAN DE SOUTIEN À LA VITICULTURE FACE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE DE LA COVID-19



Marchés et salons annulés, restaurants et bars fermés, manque de main d'oeuvre, problèmes de trésorerie, conflit commercial avec les Etats-Unis, incertitudes autour du Brexit, exportations en berne, ralentissement de l'activité touristique... **Depuis fin 2019, la filière viticole française fait face à un contexte économique extrêmement difficile.** Au-delà de la filière, c'est la santé économique de tous les territoires viticoles qui est mise en péril. Pour enrayer cette spirale infernale, l'ANEV a proposé un **Plan de soutien à la viticulture de 14 mesures** au mois de mai 2020. Autorisation de l'entrée en France des travailleurs saisonniers l'Union Européenne, exonérations de cotisations sociales, distillation de crise, aide au stockage privé, pérennisation du dispositif TO-DE, prolongation des autorisations de plantation... grâce à la mobilisation des élus du vin, un bon nombre des propositions de l'ANEV ont été reprises par le gouvernement pour soutenir la profession, confirmant une fois de plus la force de l'association pour promouvoir et défendre les intérêts des territoires viticoles.

UN RÉSEAU D'ÉLUS DU VIN AU-DELÀ DE TOUS CLIVAGES POLITIQUES ET GÉOGRAPHIQUES : LA MOBILISATION POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE PLANTATION

L'ANEV a été un **acteur décisif du dernier grand combat du monde viticole : la sauvegarde des droits de plantation de vigne.** Alertée par les organisations professionnelles viticoles de la proposition de la Commission européenne visant à supprimer le dispositif des droits de plantation des vignes, l'ANEV s'est appuyée sur la **force de son réseau** pour stopper cette mesure dangereuse pour nos territoires. Elle a recueilli **plus de 1800 délibérations de communes viticoles se positionnant contre la libéralisation des droits de plantation** et les a remises, sous la forme de 4 volumes de plus de 7 centimètres d'épaisseur, au Commissaire européen à l'agriculture et au président du Parlement européen d'alors, Dacian Ciolos et Martin Schulz. Cette action leur avait permis de **prendre conscience de l'importance de la contestation sur le terrain.**

À travers cette opération, l'ANEV a renforcé son statut d'acteur central du monde vitivinicole, capable de fédérer au-delà des clivages politiques et géographiques.

C'est d'ailleurs un dossier que nous continuons à suivre puisque le maintien de la régulation des plantations au-delà de 2030 est à nouveau remis en question dans le cadre de la PAC 2021-2027.

LA PROMOTION DES TERRITOIRES VITICOLES

Le vin, « *la partie intellectuelle du repas* » comme l'appelait Alexandre Dumas dans son Grand dictionnaire de Cuisine, occupe une place à part dans la culture française et européenne. Pour cette raison, l'ANEV met en place des **actions de promotion de la viticulture et des initiatives locales diverses développées dans les territoires viticoles** : culture, terroirs, plaisirs, œnotourisme, rapports à l'environnement...

Elle soutient les initiatives visant à défendre la culture de la vigne et du vin, avec notamment le **Prix national de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV)**, qu'elle remet chaque année à la **collectivité** ayant le mieux œuvré dans l'année **pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture.**

Aussi, l'ANEV soutient les projets locaux valorisant les territoires viticoles et leurs richesses, comme elle l'a fait avec les « vignes-écoles » ou des projets étudiants sur la viticulture.

Enfin, depuis 2019, notre site internet www.elusduvin.org permet à tous nos adhérents de disposer d'une page de présentation retraçant leur histoire viticole, leurs actions en faveur de la viticulture ou encore les événements liés à la vigne et au vin organisés sur leur territoire.